

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 41
Votes exprimés : 41
POUR : 38
CONTRE : 3
Abstentions : 0
Date de la convocation :
29 avril 2025
Date d'affichage :
29 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Cloria JAOLAZA) – Cloria JAOLAZA – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Marcel GEORGES -

Absents : Gilles SACKPEY – Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Christian LARDIN –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A GUILLON TERRE PLAINE
VALIDATION DU PROGRAMME**

Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, expose que le cabinet JP MASSONNET, chargé de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Guillon-Terre-Plaine a élaboré le programme des travaux avec les membres de la commission mutualisation santé et les professionnels de santé.

Ce projet de construction s'inscrit dans la dynamique impulsée par la collectivité et les professionnels de santé locaux afin de répondre aux besoins de la population locale en matière d'accès aux soins.

Il répond à la volonté :

- d'accroître la capacité d'accueil du bâtiment afin d'y intégrer de nouveaux cabinets médicaux, un service d'odontologie, un pôle de kinésithérapie ;
- de désengorger l'occupation actuelle en proposant plus de cabinets afin que les professionnels actuellement présents aient leurs propres locaux et puissent étendre leurs horaires de présence ;
- d'apporter des solutions à l'accessibilité du bâtiment ;
- de permettre le stationnement des patients, professionnels de santé, professionnels du transport.

Le bâtiment, d'une superficie totale de 975.04 m², sera situé sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes route de Vignes 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE, cadastré ZK n°33.

Il sera composé de :

- un pôle médical de 311.25 m²
- un pôle paramédical de 307.5 m²
- un pôle accueil de 125.5 m²
- un pôle administratif de 68.75 m²
- locaux du personnel de 17.5 m²
- locaux de service de 52.50 m²
- locaux techniques de 62.54 m²
- un studio de 29.5 m²

Les espaces extérieurs seront aménagés sur une surface de 5 105 m²

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2025

Application agréée E-legalite.com

Il répondra aux prescriptions techniques et environnementales suivantes :

- bâtiment à énergie positive – BEPOS EFFINERGIE (haute performance thermique, faible besoin en énergie primaire, confort d'été) – RE2020 ;
- gestion du confort d'été ;
- performance acoustique ;
- durabilité du bâtiment, facilité d'entretien et de maintenance ;
- gestion de la qualité de l'air ;
- gestion de l'eau dans les priorités de la conception
- minimisation de l'imperméabilisation des sols (réflexion sur les cheminements, parkings, parvis ...)
- option d'installation de panneaux photovoltaïques alimentant l'établissement

La durée maximale du chantier, y compris préparation et réception, est fixée à 16.5 mois.

L'évaluation financière est la suivante :

- travaux de construction et aménagements extérieurs = 2 680 775 € HT
- honoraires divers = 540 327 € HT
- dépenses annexes = 557 751 € HT

soit un total de 3 778 853 € HT (4 534 623.45 € TTC)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix POUR et 3 voix CONTRE (Stéphane MOREL, Christophe GENTIL, Rémy VIDAL),

VALIDE le programme architectural et technique détaillé ci-dessus.

VALIDE l'enveloppe financière prévisionnelle détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS

